



Distance



Public visé

Service qualité, achats, réglementaire, Packaging, Production



Prérequis

Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette pour se connecter à la formation. Expérience en production agroalimentaire, notions sur les emballages alimentaires



Intervenant



Alain BOBE - Expert Emballage PureLaboratoire
abobe@purelaboratoire.com



Votre contact

Pédagogique



Estelle MARIN
estelle.marin@critt-iaa-paca.com

AGROALIMENTAIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° organisme de formation

93840083884

N° Datadock 0001409



Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Se mettre à jour et comprendre la réglementation française et européenne
- Distinguer les responsabilités des acteurs (rôle vis-à-vis des clients)
- Savoir comment impliquer les fournisseurs d'emballages/matériaux (cahier des charges/déclaration de conformité)



Contexte

Dans un contexte réglementaire mouvant et de plus en plus exigeant, les entreprises agroalimentaires ont souvent des difficultés à se mettre à jour de leurs obligations en matière d'alimentarité des emballages et autres matériaux au contact. C'est pourquoi elles ont besoin d'appuis extérieurs pour répondre aux exigences réglementaires et clients.



Programme

07/09/2021 de 9h00 à 12h30 : Rappels fondamentaux sur l'aptitude au contact alimentaire

1. Introduction sur le contact alimentaire
2. Quelles sont les interactions entre matériaux et denrées alimentaires ?
3. Quelles sont mes responsabilités et celles des acteurs de l'emballage ?
4. Principales difficultés rencontrées lors de la mise en conformité réglementaire

07/09/2021 de 14h00 à 17h30 : Déclaration de conformité et cahiers des charges : les incontournables

5. Présentation de modèles de déclarations d'alimentarité existants
6. Décryptage point par point de la structuration correcte d'une déclaration de conformité selon les exigences réglementaires
 - Identification et description pertinente d'un emballage (plastique, cartons, métaux, encres...)
 - Les éléments clés à définir
 - Périmètre de la réglementation à respecter

08/09/2021 de 9h00 à 12h30 : Atelier pratique : Décortiquez vos Déclarations de conformité

- Les exigences à observer
- Vérification des exigences de vos déclarations
- Comment rebondir face aux fournisseurs
- Synthèse et conclusions



QUALITÉ DES PRODUITS



Garantissez l'alimentarité de vos emballages et matériaux Exigences réglementaires et responsabilités des acteurs 7 et 8 septembre 2021 en distanciel - 10h30

Votre contact Administratif



Laure DUPIN - 04 90 31 55 08
Laure.dupin@critt-iaa-paca.com



AGROALIMENTAIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° organisme de formation
93840083884



N° Datadock 0001409

Mise à jour le : 10/02/2021



Méthode et moyens pédagogiques

- Vidéoprojecteur
- Support de formation remis aux stagiaires
- Méthode participative alternant phases théoriques et exercices pratiques et/ou jeu de rôles
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émergence
- Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation, attestation de formation
- Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation (laure.dupin@critt-iaa-paca.com) au 04 90 31 55 08.

€ Tarifs et inscription en ligne :

Sessions du 7/09/2021 :

Pour les entreprises cotisant à OCAPIAT Prise en charge à 100 % (< 50 salariés) dans le cadre de l'offre régionale Ocapiat Inscription obligatoire sur le site Ocapiat : [Cliquez ici](#)

Pour les autres entreprises : [Cliquez ici](#) pour vous inscrire

- Adhérent Food In PACA 2021 : 450€ HT / stagiaire
- Non adhérent Food In PACA 2021 : 650€ HT / stagiaire

Session du 8/09/2021 : Inscription obligatoire : [Cliquez ici](#)

- Adhérent Food In PACA 2021 : 225€ HT / stagiaire
- Non adhérent Food In PACA 2021 : 325€ HT / stagiaire

(Prise en charge possible par votre OPCO)

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).

Pour toute inscription annulée après le 20/08/2021, la totalité des frais sera due au CRITT agroalimentaire PACA.



Cité de l'Alimentation
100, rue Pierre Bayle • BP 11548 • 84140 Montfavet
Tél : 04 90 31 55 08 • Fax : 04 90 31 55 10
www.critt-iaa-paca.com

